

# CONSEIL MUNICIPAL

-----

## SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf mars à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la salle des fêtes de Neuvy en Sullias

**Présents** (14): Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, LUCAS, SAMPEDRO, DELANNOY, MAUDUIT  
Mesdames BORNE, MENEAU, DAVID, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

**Absent excusé** (1) : Monsieur DELAGE

**Date de convocation** : 12/03/2021

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents: 14*

*Votants: 14*

*Pouvoir: 1 (M DELAGE donne pouvoir à M FOURNIER)*

### **Ordre du jour:**

- Approbation du dernier compte rendu
- Location R de loisirs rajoutée à la régie de locations de salles (Avis conforme du trésorier reçu)
- Modification des horaires de garderie (Inscription en petite section confirmée par l'administré demandeur)
- Passation de marché Rue de la Lande
- Demandes de fonds de concours à la communauté de communes Val de Sully
- Renouvellement de la convention AXA " Assurance santé pour votre commune"
- Vente du chemin du Gilloy
- Subventions 2021 aux associations
- Divers
- Questions orales

MME CORNET est désignée secrétaire de séance.

M FOURNIER rajoute à l'ordre du jour :

- Taux 2021 de la fiscalité directe locale
- Autorisation de poursuites donnée au comptable public
- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 FEVRIER 2021** à l'unanimité
- **DELIBERATION N°2021/009:TAUX 2021 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**DECIDE** de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2021 et de maintenir les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 20.30%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 50.16%

**CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Recettes 2020 de la taxe foncière : 188.075€

**DELIBERATION N°2021/010 : AUTORISATION GENERALE ET PERMANENTE DE POURSUITES DONNÉE AU COMPTABLE PUBLIC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R. 1617-24

Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des poursuites pour le recouvrement des produits locaux ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territorial pose comme principe que chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale n'ayant pas acquitté sa dette envers celle-ci doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité ;

Considérant que le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire à tous les actes de poursuites ;

Considérant la nécessité pour la collectivité de délivrer une telle autorisation permettant au comptable de poursuivre les redevables pour obtenir le recouvrement des créances locales

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** au comptable public une autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies pour l'ensemble des budgets de la commune

- **DELIBERATION N° 2021/011 : MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTE**

Vu l'arrêté du 01/01/2003 portant institution d'une régie de recettes n°2013/11 pour la location des salle polyvalente, barnum, des chaises et bancs,

Considérant la nécessité d'ajouter la location de l'R de loisirs à la régie de recettes

Vu l'avis conforme du Comptable, en date du 8 mars 2021,

L'article 1 est ainsi modifié

La location de l'R des loisirs est ajoutée à la régie n°2013/11

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'acte constitutif de la régie de recettes ainsi modifié.

- **DELIBERATION N°2021/012 : MODIFICATION DES HORAIRES DE LA GARDERIE ET TARIFICATION**

Suite à la demande de parents travaillant à Orléans d'augmenter l'amplitude horaire de la garderie, M le Maire explique au Conseil qu'il conviendrait de fermer la garderie à 18h45 au lieu de 18h30.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**MODIFIE** l'horaire de fermeture de la garderie à 18h45 à partir du 2 septembre 2021

**FIXE** le tarif du dernier quart d'heure de 18h30 à 18h45 à 0.40€.

- **PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX DE LA RUE DE LA LANDE**

Suite à l'ouverture des plis, le marché s'élève à 129.650€ HT (70% budget commune, 30% budget assainissement). Les entreprises retenues seront notifiées dès l'inscription de la dépense au budget primitif 2021. En attente des subventions DETR et DSIL de la préfecture

- **DELIBERATION N°2021/013 :**  
**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'AMENAGEMENT DES HAUTS DE MONT**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour l'aménagement de la voirie et de l'arrêt de cars aux Hauts de Monts.

Le montant des travaux s'élève à 10.611.20€ HT soit 12.733.44€ TTC.

Le Conseil départemental a accordé une subvention sur ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour l'aménagement des Hauts de Mont à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune.

- **DELIBERATION N°2021/014 :**  
**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DU LOCAL COMMERCIAL COMMUNAL AU 13 PLACE DU BOURG**

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes pour la rénovation du local commercial communal situé 13 place du Bourg.

Le montant total des travaux s'élève à 11.375€ HT soit 13.650€ TTC :

DEPENSES		HT	TTC
Eurl COCO	Réfection murs	9 936	11 923
THENAULT Eric	Porte	1 439	1 727
<b>TOTAL</b>		<b>11 375</b>	<b>13 650</b>

Pas d'autre subvention sur ce projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**SOLLICITE** l'attribution du fonds de concours pour l'aménagement du local commercial à hauteur de 50% des dépenses restant à charge de la commune soit 5.688€.

M le Maire précise que des demandes de fonds de concours seront adressées à notre communauté de communes pour chacune de nos dépenses d'investissement 2021.

- **DELIBERATION N°2021/015 : EXONERATION DU LOYER D'AVRIL DU LOCAL BEAUTE**

Vu l'article [L. 2241-1](#) du CGCT qui indique que " le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Considérant les difficultés administratives rencontrées par la gérante pour créer son entreprise qui ont retardé l'ouverture de son commerce et dans un souci d'aider cette jeune entrepreneure motivée,

M MAUDUIT propose l'exonération du loyer d'avril 2021

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** l'exonération du loyer d'Avril 2021 du local beauté

Votants : 12. Pour : 11. Abstention : 1 (MME RIGARD)

- **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AXA**

Le conseil accepte le renouvellement de l'offre promotionnelle « assurance santé pour votre commune » d'AXA Assurances ayant pour objet de proposer la complémentaire santé aux habitants de Neuvy à des conditions tarifaires promotionnelles.

- **VENTE DU CHEMIN DU GILLOY**

Un acquéreur est intéressé pour 10€ le m<sup>2</sup> (Superficie : 360m<sup>2</sup>)

Il prendrait en charge les frais de notaire et de géomètre

Préalablement à la vente, une enquête publique est obligatoire avec recrutement d'un commissaire enquêteur.

Le Conseil décidera de vendre le chemin après avoir eu connaissance du coût de la vacation d'un commissaire enquêteur. Il sera proposé au futur acquéreur de supporter ce coût.

- **SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS**

Considérant l'impossibilité d'organiser des manifestations à cause du contexte sanitaire, il est proposé de verser 50% de la subvention habituelle aux associations de la commune et hors communes

Sauf USEP 100% car l'association continue ses activités tout l'année avec les enfants de l'école

- **DIVERS**

- **Fermeture d'une classe primaire** à la rentrée 2021 à cause des effectifs en baisse. Départ de 22 CM2 en 6è.

- **Arrêté municipal Rue des Moulins**

Un arrêté municipal sera pris pour interdire la circulation des cars Rue des Moulins et rue de la Lande. Le Conseil régional qui a la compétence des transports sera également recontacté pour résoudre le problème.

- **Emplacements rue du Guévier** : rencontre des riverains samedi 20/03 pour revoir le stationnement.

- **Prochaine réunion CLSC (suivi carrière) 31 mars 2021** à 14h avec 4 personnes de l'association max et 4 de la mairie → volontaires : Ms FOURNIER, DEROUET, MENEAU, MMEs BORNE et CORNET

- **Enquête publique de la Ligérienne granulats** pour le renouvellement de l'autorisation et l'extension de la carrière aux lieux-dits « Les terres de l'Aulne, l'Aulne, terre de la guette et la Roseraie. Durée 31 jours du 11/05 au 10/06/2021. 3 permanences du commissaire-enquêteur à la mairie (11-29/05- 10/06). Publicité à venir.

- **Stock de 10 tables à la salle des fêtes** qui ne servent pas. Elles remplaceront celles de la maison des associations (6). Dans cet espace pourraient être stockées des tables de cantine de maternelle.

- **Changement de trésorier** : M CROIBIER remplacé par Mme TREMINTIN, jusqu'à fin d'année 2021. A terme, disparition du compte de gestion du trésorier pour un compte unique sous l'entière responsabilité du maire. Mais création de conseillers comptables aux élus

- **Contrôle URSSAF** : Redressement de 2.496€ de la cotisation FNAL 2018-2019 : Appliquer taux 50% car plus de 11 salariés équivalents taux plein dans la collectivité.

- **1 Œuf de Pâques** sera distribué à tous les enfants qui ont remis un dessin.

- **Comité de pilotage pour la création de la maison des jeunes** : M SAMPEDRO, responsable

- QUESTIONS ORALES

SYLVAIN MAUDUIT

- Inscriptions maternelles ?

Date limite : 23 avril. Prévisions : 20 inscriptions

- Prochaine réunion du comité consultatif d'action sociale ?

Dernière réunion du CCAS pour clôture compte administratif et compte de gestion

Projet de mise en place de l'aide au permis de conduire en 2022

André DEROUET

- 1 poteau d'éclairage public détruit par un véhicule sans identification de tiers, Rue de la Roseraie

Dépôt de plainte à suivre. Déclaration de sinistre à notre assureur. Attente expertise. Devis de réparation : 4.500€

Josiane BORNE

➤ Mémo et p'tit Neuvy chez l'imprimeur. Devis pour 650 ex : 2.800€ pour l'ensemble). 23 annonceurs ont participé

Jean Claude LUCAS

- Neuvy propre le 10/04/2021 : Peu de gilets jaunes mis à disposition par le Sictom
- Ecole : demande de réfection (peinture) du couloir dans école élémentaire. Devis à demander
- Dalles du plafond de l'école maternelle à remplacer suite à dégât des eaux ?

Attente du devis.

- Sictom : Courrier à venir pour informer la population sur les nouvelles normes de tri à partir du 1/04

Jean Marie DELANNOY

Modification de l'échéance de paiement du loyer de l'épicerie acceptée par le gérant? Oui

Nadine MENEAU

- Rencontre d'une administrée en attente d'un rendez-vous suite à inscription à la mairie

Les inscriptions ont été transmises à la mairie de Sully qui contactera les inscrits pour fixer le RV

- Recherche de volontaires au centre de vaccination pour faire de l'accueil.
- Demande d'ouverture de l'eau au cimetière.

Sandrine CORNET

- Candidats pour emploi saisonnier? 2 candidatures pour le moment (1 de Neuvy et 1 de Guilly).

Précision : La période est divisible en plusieurs contrats

- Chiens errants : Appeler police intercommunale.
- Rencontre avec M Breton : Pas d'accord trouvé pour l'invasion des acacias sur son terrain

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers